

## **SAGE Marque-Deûle**

Réunion de la Commission thématique n°2 « Reconquête et mise en valeur des milieux naturels »

*Le 14 mai 2012 à 14h00 – Lille Métropole Communauté urbaine*

---

### **Ordre du jour :**

- Rappel du calendrier de validation de l'étude
- Règles d'animation de la commission
- Rappel des thèmes et appel à modification/amendements/validation
- Élaboration commune des synthèses par chapitre
- Présentation des éléments forts et de synthèse évoqués en séance

### **Participants :**

La liste des participants et de diffusion est indiquée en page finale.

**La présentation au format PDF est annexée au présent compte-rendu (disponible sur le site extranet SAFEGE).**

## PREAMBULE

Mot d'accueil du Président de la commission thématique : M. GRIMONPREZ (Lille Métropole).

Tour de table de présentation des participants.

Le présent compte rendu se concentre sur le relevé de décisions pris en commission. Il s'attarde à synthétiser les éléments de fonds et non pas de forme au regard des éléments présentés et séance et du rapport provisoire.

## RELEVÉ DE LA REUNION

### ***État quantitatif des eaux de surface***

#### ▪ Remarques

L'ENLM fait remarquer que le canal de Roubaix se jette dans l'Escaut et non dans la Marque urbaine. Une explication du fonctionnement hydraulique complexe du canal est nécessaire.

#### ▪ Synthèse

Il faut préciser la distinction cours d'eau/canal, puisque ces dénominations impliquent des réglementations différentes pour la police de l'eau.

Concernant le débit, il faudrait mentionner que des apports du lac du Héron et des eaux d'exhaures soutiennent l'étiage de la Marque.

§2 : le mot « prioritaire » n'est pas pertinent dans la phrase, qui sera reformulée.

§4 :

- mettre en avant la saisonnalité des prélèvements, notamment en période de crue.
- Intégrer les données de prélèvement 2010, dernière année où la donnée est disponible.
- Faire le ratio volume prélevé/volume transité pour quantifier la part des prélèvements.

### ***État qualitatif des eaux de surface***

#### ▪ Remarques

La Chambre d'Agriculture fait remarquer que les pesticides et les phytosanitaires actés dans le rapport comme facteurs de dégradation ne sont plus en agriculture mais pour d'autres usages comme la gestion des espaces verts. Ces usages seront transmis par écrit à SAFEGE, qui les intégrera au rapport d'état des lieux.

D'autre part, les contaminations aux Nitrates peuvent également provenir de l'assainissement.

Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture fait remarquer que certaines cartes sont peu lisibles.

L'association EDA aimerait avoir un complément d'information sur la gestion des sédiments : modalités de dépôt, risques liés à leur mise en suspension.

L'ENLM fait remarquer que le canal de Roubaix a été rouvert à la navigation en 2010, impactant nécessairement la qualité de l'eau (transferts d'eau notamment). L'analyse proposée par SAFEGE est donc obsolète.

L'ENLM rappelle que le bief de Marquette ne reçoit pas d'eau du canal de Roubaix, comme précisé en partie « état quantitatif ». Il faudra donc nuancer la conclusion. Par ailleurs on ne peut pas extrapoler la qualité d'un bief à tout le canal. Il n'existe pas, à ce jour, de station de mesure sur le canal.

- Synthèse

Il faut mieux distinguer Marque rivière et Marque urbaine là où ce n'est pas précisé.

Concernant le canal de Roubaix, il faudra intégrer les remarques précédentes dans la synthèse.

Pour le critère hydromorphologie, il faut préciser que l'analyse est faite pour les cours d'eau naturels suivis par la DCE.

Afin de valoriser les efforts faits sur le territoire, il faudrait préciser sur chaque station, en plus de l'état DCE le nombre de facteurs déclassant et leur nature.

### ***Gestion des cours d'eau***

- Remarques

L'ENLM fait remarquer que la gestion du canal de Roubaix est complexe : l'ENLM entretient les espaces et assure l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure canalisée. VNF assure quand à elle, la gestion hydraulique du canal.

Par ailleurs, la Marque rivière est gérée en partie par la CCPP (Communauté de Communes du Pays de Pévèle), mais il n'y a aucun gestionnaire hydraulique sur l'aval, l'ENLM entretenant que les berges, et ce jusqu'au miroir.

VNF fait remarquer, p. 189, que le volume à curer en 2007 correspond au volume présent dans les canaux à cette date-là. En colonne 4, la date est 2027.

VNF précise que les sédiments ont le statut de déchet, et à ce titre les terrains de dépôt ont le statut d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Cet aspect sera mentionné dans le rapport.

- Synthèse

Il faut là encore préciser que la Marque amont correspond à la Marque naturelle ou Marque rivière.

Il faudra veiller à la formulation : on parle de canal ou de rivière, une rivière pouvant être canalisée, mais non navigable.

Il faut mentionner que la Marque n'a pas de gestionnaire en aval de la CCPP, et qu'en outre l'ENLM et la CCPP ne coordonnent pas leurs actions.

Concernant les petits affluents, ceux-ci ont été utilisés non seulement en tant qu'exutoire des eaux résiduaires urbaines, mais aussi pour lutter contre les inondations, et pour drainer les terrains agricoles.

### ***Protection des milieux***

#### ▪ Remarques

Le Conseil Général du Pas de Calais fait remarquer que la TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles) n'existe plus, elle a été remplacée par la taxe d'aménagement. Il est nécessaire par ailleurs d'ajouter une définition réglementaire des ENS, qui sera fournie au bureau d'études.

Le Conseil Général fait remarquer que dans la définition du Conseil Général, en partie « acteurs du territoire », il est nécessaire de rappeler les compétences obligatoires et volontaristes du CG. Par ailleurs, le SATEGE est géré par les services techniques de la Chambre d'Agriculture et financé par l'AEAP à hauteur de 70%. Les SATESE n'existent plus depuis l'adoption de la LEMA en 2006. Les assistantes techniques des CG remplacent ces entités.

L'ENLM fait remarquer que sa politique de gestion n'est pas mise en valeur. Des plans de gestion sont en cours. Par ailleurs, sur la Marque, les chironomes constituent une forte problématique.

#### ▪ Synthèse

Première diapositive :

- séparer les outils réglementaires et non réglementaires dans la liste,
- ajouter les données chiffrées concernant les surfaces de préemption,
- ajouter les espaces gérés par les autres gestionnaires, notamment ENLM et l'ONF,
- Auby : le site Natura 2000 sera ajouté au rapport. Il est cartographié dans l'atlas,
- Ajouter la problématique zones humides en synthèse.

Deuxième diapositive :

- citer la démarque LMCU de trame verte et bleue,
- utiliser le terme « biodiversité » et « région »,
- préciser le terme de renaturation : reprofilage, reméandrage...

Troisième diapositive :

- contacter le conservatoire de Bailleul pour les relevés faunes/flore d'ENLM.

### ***Assainissement***

#### ▪ Remarques

L'Agence de l'Eau fait remarquer qu'il est nécessaire d'intégrer au rapport des éléments sur :

- les équipements de chacun des stations d'épurations,

- les taux de raccordement, les taux de charge,
- les bassins de dépollution,
- les eaux claires parasites, notamment sur la CALL et la CAHC,
- la pollution par temps de pluie.

Des éléments sont disponibles auprès de l'Agence, notamment le tableau 27. SAFEGE intégrera ces éléments au rapport.

La DDTM du Nord mentionne qu'une étude, menée par M. DENIOTTE du CETE Picardie, doit faire l'état de l'assainissement au niveau de l'arrondissement de Lille.

M. GRIMONPREZ demande qu'une analyse de chaque station d'épuration et de son fonctionnement au regard de la réglementation soit proposée dans le rapport.

L'association EDA fait remarquer que les données ne sont pas récentes.

ENLM aimerait disposer d'une cartographie des déversoirs d'orage et une symbologie concernant leur autosurveillance ou non.

La commune d'Auby fait remarquer que la station d'épuration d'Auby est en cours de mise en conformité.

L'AEAP précise que celle d'Oppy est également en travaux. La nouvelle STEP de Gondecourt, qui traite les eaux usées de Gondecourt, Herrin et Chemy, est mise en conformité et fonctionne depuis 1 an.

SAFEGE précise que les données utilisées proviennent des rapports d'exploitation, et de la base de données BD ERU datant de 2010, mais intégrera ces éléments. Les travaux de la STEP d'Oppy sont mentionnés dans le rapport.

#### ▪ Synthèse

Le débit à l'hectare de 3 l/ha/s correspond à un temps de retour de 20 ans à la CALL. Reformuler la synthèse pour mettre en avant les pratiques alternatives mises en œuvre prioritairement, puis en dernier recours le débit de fuite.

Préciser les surfaces concernées par l'assainissement collectif et non collectif.

#### ***Tour de table sur les attentes des acteurs vis-à-vis du rapport et du SAGE plus largement***

- CG59 : le SAGE doit viser un bon état de la Marque rivière avec sa renaturation,
- AEAP : compléter la partie assainissement,
- DDTM59 : il faut tout mettre sur la table, ne pas brider les faits,
- ONEMA : les éléments sur la Marque rivière ne paraissent pas objectifs. Le réseau d'affluents de la Marque est très dégradé et il faut le mentionner. A Sainghain en Mélançois, l'assainissement non collectif est inexistant,
- ENLM : état initial des potentialités. SAFEGE : ceci sera fait dans le diagnostic,
- VNF : pas de remarque,
- Chambre d'Agriculture : il faut approfondir les synthèses, notamment concernant la qualité de l'eau,

- USAN : mettre en avant les plans de gestion et la gestion des sédiments qui posent problème sur le territoire,
- CG62 : pas de remarque,
- AAPPMA de Roubaix : ne pas oublier les acteurs de la pêche qui ont un devoir de gestion des cours d'eau car « gestionnaires des milieux aquatiques ». Des actions ont été menées sur la Marque, et une étude sur les insectes et les mollusques est en cours. Des études sont menées également sur l'anguille et le brochet.
- EDA : intégrer les données les plus récentes, et faire ressortir les éléments positifs,
- CG59 : préciser l'historique de la Marque sous forme de carte, et cartographier les espaces naturels sur le SAGE.

#### *Prochaines réunions*

Les prochaines échéances sont rappelées aux membres de la commission par le bureau d'études et par la cellule d'animation.

M. GRIMONPREZ indique que :

- ✓ la prochaine réunion de la CLE se déroulera dans les locaux de Lille Métropole, le 4 juin 2012 après midi
- ✓ la prochaine réunion de la commission thématique se déroulera dans les locaux de Lille Métropole, le 25 juin 2012 après-midi.

Mot de clôture du Président.

## Plateforme d'accès Extranet SAFEGE

SAFEGE rappelle qu'un site extranet est ouvert dans le cadre de l'étude. Il permet aux membres des Commissions d'accéder aux documents. Ci-après le lien : [http://extranets.safege.fr/extranets/extranet\\_0171.nsf](http://extranets.safege.fr/extranets/extranet_0171.nsf).

Login : SAGE\_MD\_Commission

Mot de passe : WI768ss9

Les documents sont disponibles au format PDF dans l'onglet « GESTION DOCUMENTAIRE ».

Il suffit de cliquer sur la puce en gauche des rubriques « Commission thématique - Mai 2012 » pour afficher les documents disponibles.

Vous pouvez déposer un document et y associer un fichier d'une taille maximale de 10 Mo.

Si vous souhaitez envoyer des fichiers de taille supérieure, adressez un mail à [jean-philippe.rizza@safege.fr](mailto:jean-philippe.rizza@safege.fr) et à [nathalie.ratier@safege.fr](mailto:nathalie.ratier@safege.fr) avec pour objet « SAGE Marque-Deûle - Demande de liens envoi de gros fichiers ». Vous recevrez un lien en retour vous proposant de télécharger vos fichiers préalablement zippés en un fichier unique.

### Liste des participants :

Nom / Rôle <sup>1</sup>	Société / organisme / collectivité / unité	Présent	Excusé	Diffus.
BERQUET Sandrine	Agence de l'Eau Artois-Picardie	X		X
AUBERT Géraldine	Agence de l'Eau Artois-Picardie		X	X
RICHARD Jérôme	Artois Comm	X		X
DAUTRICOURT Matthieu	Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu (AAPPMA) de Roubaix	X		X
PALUGAN Charlène	Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu (AAPPMA) de Roubaix	X		X
GLACET Jean-Marie	Chambre d'Agriculture de Région	X		X
BRAME Pierre	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	X		X
HILDEBRAND Christophe	Conseil Général du Nord	X		X
BAILLY Gautier	Conseil Général du Pas-de-Calais	X		X
DUTILLEUL Thierry	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (59)	X		X
VILLERS Anita	Environnement Développement Alternatif	X		X
FERTELLE Jean-Jacques	Fédérations de Pêche du Nord et du Pas-de-Calais	X		X
HAUSSE Bruno	Lille Métropole	X		X
FOUCART Bruno	Lille Métropole	X		X
PLATTEUW Bruno	Office National de l'Eau des Milieux Aquatiques	X		X
LIBERT Pierre-Nicolas	Service Public de Wallonie	X		X
COMBLEZ Damien	Syndicat Mixte Espace Naturel Lille Métropole	X		X
JOVENEUX Christophe	Syndicat Mixte Espace Naturel Lille Métropole	X		X
LORENSKI Valérie	Union des Syndicats d'Assainissement du Nord	X		X
D'HAU DECUYPERE Karen	Ville d'Auby	X		X
DELPLANQUE Marion	Voies Navigables de France	X		X
BUSY Florian	Lille Métropole	X		X
MALTA-BEY Victoire	Lille Métropole	X		X
LEMAIRE César	Lille Métropole	X		X
GRIMONPREZ Francis	Président de la Commission thématique n°2 et Président de la CLE	X		X
RIZZA Jean-Philippe	SAFEGE	X		X
RATIER Nathalie	SAFEGE	X		X

<sup>1</sup> Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire...



BARAS Jean-Marie	SAFEGE	X		X
DEREUX Michaël	MD Conseil	X		X
BELDAME Mickaël	Fédération de Pêche du Nord		X	X
SPLINGARD Régine	Comité Régional du Tourisme		X	X
HOTTEBART David	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin		X	X
ALLART Dorine	Conseil Général du Pas-de-Calais		X	X
HERIN Jean-Jacques	Communauté d'Agglomération du Douaisis		X	X
	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (62)		X	X